

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM PLAINE DE VALENCE, 21 RUE HENRI BARBUSSE 26000 VALENCE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 43 000 €.

M. Stéphane DELATTRE, représentant de la société AAPARTENAIRES S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe IMMEUBLE LE BRITANNIA HALL A 20 BOULEVARD EUGENE DERUELLE 69003 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Caroline Faure	4 140	4 140 €
Richard Berger	2 070	2 070 €
Romain Bourlhonne	2 070	2 070 €
Céline Tranoy	4 140	4 140 €
Pierre Chartier-Duraincy	4 140	4 140 €
Elise Debaere	2 070	2 070 €
Xavier Moneyron	2 898	2 898 €
STEDEL SARL	4 140	4 140 €
Amélie Cabuzel	2 070	2 070 €
Jérôme Bianchi	2 070	2 070 €
Lucie Podgorniak	4 140	4 140 €
Pierre Pena	4 140	4 140 €
Lidia Golan	4 140	4 140 €
AAGROUP SAS	772	772 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 19 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé